



Conditions générales

WDPE bv
Natveld 9a
B-3740 Bilzen
Belgique
Tél. : +32 89 812 109
Tél. : +32 89 812 107
e-mail : info@wdpe.be

Généralités :

WDPE produit des piscines sur mesure de qualité en PP-C, un matériau solide et robuste, fiable et prêt à être installé en toute simplicité.

L'installation doit être effectuée par un installateur qualifié, conformément aux réglementations et à la législation nationales et locales applicables et aux normes de sécurité et de qualité en vigueur. Et ce, conformément à nos instructions d'installation.

Les cahiers des charges et les offres de prix se fondent sur les rémunérations et les prix des matériaux en vigueur. Si ces derniers subissent des changements, nous nous réservons le droit d'adapter les prix en conséquence.

Les commandes acceptées par nos représentants ne sont contraignantes qu'après notre confirmation écrite de la commande.

La durée de vie d'une piscine en PP-C dépend de la qualité de l'installation, d'une utilisation appropriée et d'un entretien correct.

En cas d'annulation d'une commande, l'acheteur est redevable d'une indemnité forfaitaire s'élevant à 15 % de la valeur de la commande.

Les délais d'exécution sont exclusivement donnés à titre indicatif et ne sont pas contraignants pour le vendeur. Le retard dans l'exécution ne donne pas droit à une indemnisation ou à la dissolution du contrat.

Les cuves en PP-C sont fabriquées sur mesure, avec les tolérances suivantes :

+/- 1 cm sur la longueur, la largeur et la hauteur

+/- 1 cm sur les dimensions de l'escalier, de la plage et de la paroi de séparation

+/- 5 cm sur les positions des points d'éclairage

La cuve de la piscine et tous ses accessoires doivent être intégralement payés à l'avance, préalablement à leur transport.

En cas de litige, seuls les tribunaux de Tongres sont compétents.

Sécurité :

- Ne laissez jamais une piscine librement accessible sans surveillance et sans protection.
- Ne laissez pas les enfants et/ou les animaux domestiques seuls, sans surveillance et sans la présence d'un adulte à proximité d'une piscine.
- Une piscine standard a une profondeur de 1,5 m. Sur une plage (si celle-ci a été choisie lors de la construction de la piscine, il y a entre 20 et 30 cm d'eau par défaut). La plage est équipée des renforts nécessaires, on peut s'y asseoir en toute confiance.
- Les jeunes enfants peuvent toutefois se retrouver en difficulté voire se noyer sur cette plage, même si son niveau est limité. Ne les quittez donc jamais des yeux lorsqu'ils jouent à cet endroit.
- Les panneaux en PP-C ont une finition lisse par défaut. Un risque de glissade et de chute au niveau de l'escalier est dès lors possible.
- Il est interdit de courir et de sauter sur la plage.
- Assurez-vous que l'ouverture d'où sort le volet roulant est toujours dégagée. Ne laissez pas de jouets aquatiques dans la piscine.

Instructions d'installation :

- WDPE fournit également des instructions d'installation avec chaque cuve de piscine. Celles-ci doivent toujours être suivies et respectées, aussi bien par les pisciniers que par les autoconstructeurs.
- Avant de commencer les travaux, vérifiez le niveau de la nappe phréatique. Si le niveau de la nappe phréatique se trouve à moins de 1,75 m par rapport au niveau du sol, des mesures appropriées doivent être prises. Il est préférable de prendre ces mesures non seulement pendant l'installation de la piscine, mais aussi par la suite, lors de l'utilisation de la cuve.
- Si l'on souhaite nettoyer une cuve à fond après un certain temps, il ne faut pas la vider complètement sans prendre les mesures appropriées. Il faut s'assurer qu'au moment de la vidange de la piscine, le niveau de la nappe phréatique est inférieur à la hauteur de la cuve en PP-C.
- Une cuve est toujours livrée par un camion doté d'un plateau de transport. L'installateur/l'autoconstructeur assume la responsabilité du déchargement correct de la cuve. Les dommages et les coûts associés qui surviennent lors du déchargement de la cuve de la piscine ne peuvent être récupérés auprès de WDPE.
- Si la piscine en PP-C n'est pas installée immédiatement, les points suivants doivent être respectés pendant le stockage provisoire de la cuve :
 - o Stockage sur une base plane et stable
 - o Hors gel
 - o Pas de stockage en plein soleil
 - o Stockage dans un lieu exempt de toute circulation ou machine en mouvement afin d'éviter tout dommage
 - o Ne pas placer d'objets durs sur la plage, par exemple, pour éviter les rayures
 - o Toujours prévoir des accessoires de renforts qui relient les parois entre elles. À cette fin, mieux vaut utiliser les pièces et accessoires fournis par WDPE.
- Il est donc préférable de ranger la cuve de piscine à l'intérieur.

- S'il n'est pas possible de stocker la cuve dans un lieu couvert, recouvrez-la toujours entièrement d'une bâche. Les couleurs sombres sont susceptibles de se ternir sous l'effet de la lumière directe du soleil.
- Après avoir placé et positionné la cuve dans le trou prévu, remplissez immédiatement la cuve de manière à ce qu'il y ait au moins +/-10 cm d'eau au fond.
- Lors de l'installation par temps ensoleillé et chaud, protégez la cuve à l'aide d'une bâche autant que possible jusqu'à ce qu'elle soit complètement remplie d'eau.
- Il est préférable d'installer une piscine PP-C aux températures suivantes : 10 °C < 30 °C. Le placement en dehors de cette plage de température est possible à condition de prendre des précautions supplémentaires. Contactez toujours WDPE à cette fin.
- Il incombe à l'installateur/au client de demander les permis nécessaires en temps voulu et de manière correcte, à la fois avant, pendant l'installation et après la mise en service de la piscine.
- WDPE ne peut être tenu responsable si le constructeur de la piscine/le client final ne s'est pas conformé aux réglementations et législations nationales ou régionales applicables.
- WDPE ne peut être tenu responsable si, à l'insu de WDPE, le client réalise un projet pour lequel aucun permis n'a été obtenu.
- Dans le cas où le client procéderait lui-même à l'installation, l'entière responsabilité de l'installation de la piscine, de la préparation à la mise en service en passant par l'exécution, lui incombe.
- Après le déchargement de la piscine, l'état des marchandises livrées est vérifié et accepté par le client. Après le départ du camion, on considère que toutes les anomalies et tous les défauts se sont produits pendant le placement et le montage.
- La forme, les dimensions, la composition et la couleur de la piscine sont connues du piscinier/client avant le début de la production de la piscine. Ces informations seront documentées par WDPE dans un dessin d'exécution et soumises au piscinier/à l'autoconstructeur de la piscine pour approbation. La production de la cuve de la piscine ne commence qu'après l'approbation du dessin d'exécution.
- Si une modification différente du dessin d'exécution est demandée pour une piscine déjà en production, complètement prête à être livrée ou au moment de la livraison proprement dite, elle donnera lieu à des frais supplémentaires. Ces frais comprennent l'ingénierie et la préparation du travail, les coûts de production et les éventuels coûts d'ajustement des articles déjà fabriqués, les coûts de transport, etc.
- Les coûts supplémentaires seront calculés et soumis par WDPE. S'ils sont approuvés, les ajustements proposés doivent être payés en totalité immédiatement. Les travaux ne se poursuivront qu'après réception des fonds sur le compte de WDPE.
- Dans le cas de telles modifications, les délais de livraison déjà convenus ne pourront plus être respectés. WDPE ne pourra en être tenu pour responsable. Les coûts supplémentaires tels que les sous-traitants et autres ne pourront pas non plus être récupérés auprès de WDPE. En cas d'annulation complète ou d'abandon du projet par le client, l'acheteur est redevable d'une indemnité forfaitaire s'élevant à 15 % de la valeur de la commande.
- Si le client décide de ne pas procéder aux modifications après les calculs de ces dernières, il devra néanmoins régler des frais forfaitaires supplémentaires :
 - Pour l'estimation, la préparation, la discussion du projet et la modification du dessin d'exécution : 850 €
 - Pour le transport : ramener une piscine et effectuer une nouvelle livraison par la suite : 1 500 €

- Emplacement éventuel et nuitée de notre chauffeur si la piscine ne peut être ramenée à l'atelier de WDPE le jour même.
- Évitez de rayer les parties de la coquille et de la plage de la piscine. Les rayures éventuelles ne pourront plus être éliminées ou traitées.
- Évitez tout contact avec des objets durs sur les parties en PP-C
- En cas de réparation ou de remplacement (p. ex. le remplacement d'un panneau de plage), il peut y avoir des différences de couleur entre le matériau existant et le nouveau.
- Ne retirez pas le film de protection des panneaux en PP-C avant que la piscine ne soit complètement installée et prête à être utilisée.
- Pour les piscines équipées de skimmers WDPE, la hauteur du trop-plein des skimmers doit encore être coupée à la hauteur souhaitée. Il sera ainsi possible de déterminer la hauteur souhaitée de la ligne de flottaison.

Impact de la qualité de l'eau sur la piscine en PP-C :

L'eau de la piscine doit toujours répondre aux exigences normales en matière de chlore et de PH.

2 types de matériaux sont utilisés pour la production de piscines par WDPE : Plastique PP-C et acier inoxydable 316L.

Ces deux matériaux sont de haute qualité et conviennent parfaitement aux applications de piscine. Ils sont donc compatibles avec la plupart des systèmes de traitement de l'eau couramment utilisés.

Toutefois, en termes de qualité de l'eau, les valeurs suivantes doivent être respectées :

- Température de l'eau < 35 °C
- Fe < 0,2 mg/l
- Composés salins (chlorures) < 5 000 ppm
- 7 < PH < 7,6
- 0,5 < CL < 3 mg/l
- CE < 2,1 mS/cm

Les systèmes de dosage automatique, p. ex. pour l'ajout de chlore ou de PH, peuvent tomber en panne ou ne pas toujours fonctionner correctement. Par conséquent, vérifiez régulièrement les paramètres d'eau de votre piscine.

Les paramètres d'eau qui se situent en dehors de ces tolérances peuvent toujours provoquer la rouille des matériaux en acier inoxydable.

Il est question ici d'oxydation superficielle. Cette dernière apparaît en cas de contact entre l'acier inoxydable et du fer, ce qui peut se produire lorsque l'on remplit la piscine avec de l'eau ferrugineuse, par exemple de l'eau de source ou de pluie, ou si du fer a pénétré dans l'eau d'une autre manière.

La corrosion est toujours la conséquence d'une mauvaise utilisation ou d'une mauvaise qualité de l'eau. Voici quelques exemples :

- Eau ferrugineuse
- Les pièces en acier inoxydable sont usinées avec des outils qui étaient également utilisés pour travailler le fer. Toutes les pièces, y compris la poutre en acier inoxydable sous la plage, sont fabriquées sur mesure. Il n'est donc pas nécessaire de post-traiter les pièces en acier inoxydable dans la piscine.
- Dommages aux composants en acier inoxydable/à la poutre en acier inoxydable pendant l'installation de la piscine.
- Opérations de finition effectuées sans passivation des surfaces en acier inoxydable.

- Surdosage de chlore, par exemple en ajoutant trop de poudre de chlore ou de comprimés de chlore ou du chlore choc en quantité excessive.

La corrosion éventuelle se produira toujours de manière superficielle. Évitez de poncer avec du papier abrasif, car cela endommagerait la couche superficielle de l'acier inoxydable et entraînerait immédiatement la réapparition de la corrosion.

L'ajout de certains additifs à l'eau de la piscine, de mauvais produits ou l'utilisation excessive de chlore peuvent entraîner une décoloration des panneaux. Ce cas de figure n'est pas couvert par les conditions de garantie.

En particulier pour les couleurs foncées, la garantie relative à la couleur diminue en cas de mauvaise qualité de l'eau ou d'utilisation excessive de chlore.

L'utilisation excessive ou le surdosage de chlore choc peuvent également avoir un impact négatif sur la qualité et la stabilité des couleurs de la piscine et ne relèvent donc pas des conditions de garantie.

Entretien

- Les panneaux en PP-C sont colorés dans la masse et résistants aux UV. Ils sont résistants aux bactéries et à la rénovation. Néanmoins, le calcaire peut s'accumuler sur les parois au fil du temps. La formation d'algues ou de matières organiques ou végétales en décomposition, comme les feuilles, peut également être à l'origine de la pollution.
- Il est donc conseillé de nettoyer la cuve au moins deux fois par an (il est préférable de le faire au printemps et en automne). Pour cela, utilisez une épuisette, un aspirateur et/ou une éponge douce. N'utilisez pas de spray antisalissure ou de nettoyeur à vapeur et aucun produit de nettoyage.
- Mettez votre piscine en hivernage à temps. Assurez-vous qu'aucune eau stagnante ne puisse geler, aussi bien dans la cuve proprement dite que dans les skimmers.
- Pour nettoyer la niche du volet roulant, il faut ouvrir et retirer la plage. Procédez toujours comme indiqué dans le manuel. La plage est fabriquée sur mesure, en tenant compte de l'expansion du matériau. Toutefois, il est possible qu'en raison de grandes variations de température, par exemple entre l'installation de la piscine et sa mise en service lors d'une chaude journée d'été, la plage se dilate légèrement plus que le champ de tolérance et provoque un coincement.
Ne forcez jamais l'ouverture de la plage.
- Si aucun dispositif de remplissage automatique n'est installé sur la piscine, vérifiez régulièrement le niveau d'eau de cette dernière. Assurez-vous que l'eau ne descend pas plus bas que les ouvertures du skimmer. À défaut, de l'air sec sera aspiré dans les skimmers et entrera dans le système de filtration.
- La bonde de fond est généralement située dans la niche du volet roulant. Assurez-vous que la bonde est toujours dégagée et exempte de débris tels que des feuilles. Lorsque vous effectuez l'entretien d'hiver et d'été, vérifiez que les grilles d'aspiration sont dégagées.
- Une piscine en PP-C nécessite très peu d'entretien et est facile à nettoyer. N'utilisez qu'une épuisette, un robot et un aspirateur. Évitez tous les autres accessoires ou produits. C'est inutile et ils risquent d'entraîner une dégradation de la qualité de l'eau ou de rayer la paroi de la piscine.

GARANTIE - CERTIFICAT

WDPE bv
Natveld 9a
B-3740 Bilzen
Belgique
Tél. : +32 89 812 109
Tél. : +32 89 812 107
e-mail : info@wdpe.be

La période de garantie est de 10 ans pour la construction des cuves de piscine en PP-C.

Conditions (valables à partir du 01/01/2017)

La facture fait office de preuve de la garantie. La garantie couvre les frais de remplacement des matériaux rejetés ou défectueux dans la mesure où ce rejet ou cette défectuosité sont imputables à la livraison et ne sont pas le résultat direct ou indirect d'une installation défectueuse, de conditions climatiques inhabituelles ou d'un cas de force majeure.

Si le bien-fondé de la réclamation en question a été prouvé et accepté par WDPE, nous sommes tenus de remplacer ou de rembourser uniquement les articles ou pièces faisant l'objet de la plainte. Cette plainte doit être signalée par téléphone immédiatement après le contrôle des marchandises à l'arrivée du camion sur le chantier. Elle doit par ailleurs nous être communiquée dans un courrier, accompagné de photos dans les 24 heures.

La soudure des piscines reste un processus manuel à l'heure actuelle. De petites irrégularités ou de légères fluctuations dans les soudures sont donc possibles.

Elles n'ont cependant pas d'incidence sur la structure de la cuve et son étanchéité et ne seront donc pas non plus acceptées comme une plainte par WDPE.

Une infiltration d'eau dans des pièces qui ne sont pas censées être étanches ne peut jamais donner lieu à une intervention de la garantie.

Les décolorations ne peuvent être considérées comme un défaut et sont inhérentes au produit. Des différences de couleur, des défauts de couleur ou des stries sombres sur les panneaux en PP-C peuvent occasionnellement se produire. Nous nous efforçons d'éliminer les panneaux présentant ces défauts pendant la production. Mais un tel défaut n'est pas toujours visible à travers le film de protection.

Ces défauts étant propres au produit, WDPE ne peut en être tenu pour responsable. Par conséquent, aucune remise, aucun remboursement, ni aucun retour de la cuve ne sera possible.

Les dommages consécutifs, les frais de montage, de démontage et de transport ne sont pas couverts par la garantie. La responsabilité du fabricant cesse si le défaut est imputable au non-respect des instructions d'installation, de raccordement et d'utilisation ou en raison d'une erreur de manipulation de l'utilisateur.

La garantie est annulée s'il s'avère que la cuve n'a pas été installée conformément à nos instructions d'installation.